



*Date de dépôt : 7 novembre 2022*

## **Rapport**

**de la commission de la santé chargée d'étudier la proposition de résolution de Philippe de Rougemont, Bertrand Buchs, Pierre Eckert, Didier Bonny, Marjorie de Chastonay, Marta Julia Macchiavelli, Yves de Matteis, Anne Bonvin Bonfanti, Ruth Bänziger, Jocelyne Haller, Patrick Saudan : Distribution préventive de comprimés d'iode**

*Rapport de Bertrand Buchs (page 4)*

## Proposition de résolution (992-A)

### Distribution préventive de comprimés d'iode

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le risque avéré qu'un nuage de particules radioactives parvienne sur le territoire cantonal suite à un accident dans une centrale nucléaire située en Suisse ou à l'étranger ;
- l'obsolescence de la doctrine des « cercles concentriques de 50 km » autour des centrales nucléaires pour délimiter les territoires considérés officiellement comme étant vulnérables, alors qu'une étude<sup>1</sup> a démontré que la direction des vents dominants dans les 3 jours suivant l'accident projette les particules sur des centaines voire des milliers de km ;
- l'efficacité reconnue de la prise par la population d'iodure de potassium en comprimés avant l'arrivée du nuage pour se protéger au moins d'une partie du cocktail de radionucléides en cas d'accident ;
- la présence à Genève du stock utile de comprimés d'iode pour la population résidente et en séjour ;
- la doctrine cantonale en cas de catastrophe nucléaire de demander à la population de se confiner et en même temps de se rendre dans un centre de distribution public pour se procurer ses tablettes d'iodure de potassium et par là exposer le canton au risque de scènes de panique et d'engorgement ;
- les déclarations de deux cadres du service d'incendie et de secours lors du colloque « Prévention nucléaire » du 16 décembre 2020 au Palais Eynard sur l'état de préparation de Genève en cas de catastrophe nucléaire qui faisaient état d'une « impossibilité opérationnelle de protéger la population des radionucléides et à la fois ordonner de se déplacer pour chercher ses comprimés d'iode »,

---

<sup>1</sup> Dommages potentiels pour l'Europe en cas d'accident nucléaire majeur dans les centrales nucléaires de Suisse et dans celle du Bugey en France. Institut Biosphère, Genève (2019). [https://www.institutbiosphere.ch/wa\\_files/EUNUPRI-2019\\_resume-fr.pdf](https://www.institutbiosphere.ch/wa_files/EUNUPRI-2019_resume-fr.pdf)

invite le Conseil d'Etat

- à procéder à la distribution de comprimés d'iodure de potassium à la population et aux établissements publics de façon préventive ;
- à déployer une campagne d'information sur la prise des comprimés d'iode reprenant les meilleures pratiques des collectivités publiques ayant déjà procédé à cette distribution (zones à l'intérieur du radius de 50 km autour des centrales nucléaires et canton du Jura).

## Rapport de Bertrand Buchs

Cette proposition de résolution a été traitée par la commission de la santé lors de ses séances des 6 mai, 10 et 17 juin, 26 août et 16 et 30 septembre 2022.

La présidence a été assurée respectivement par M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes et M. Sandro Pistis.

Les personnes suivantes ont assisté en tout ou en partie aux travaux de la commission :

- M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat (DSPS) ;
- M. Adrien Bron, directeur général de la Direction Générale de la Santé (DSPS) ;
- M<sup>me</sup> Aglaé Tardin, médecin cantonal (DSPS) ;
- M<sup>me</sup> Anne Etienne, directrice du service juridique (DGS) ;
- M<sup>me</sup> Perrine Duteil, responsable juridique départementale (DSPS) et
- M<sup>me</sup> Angela Carvalho, secrétaire scientifique (SGGC).

Dans le cadre de ses travaux, la commission a auditionné les personnes suivantes :

- M<sup>me</sup> Claire Walenda, cheffe de service du centre d'analyse des risques, de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) ;
- M. Nicolas Schumacher, chef de service et commandant du service d'incendie et de secours (SIS) et M. Bernard Tschopp, chef du domaine des risques NRBC (SIS) et
- M. Jérôme Felley, directeur général de l'OCPPAM.

Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M<sup>me</sup> Carla Hunyadi.

Nous remercions ces personnes pour leur contribution aux bons déroulements des travaux de la commission

## Présentation de la R 992 par son premier auteur, M. de Rougemont

M. de Rougemont remercie les députés pour leur accueil. Il est secrétaire de l'association romande « Sortir du nucléaire » donc il a une double casquette. Il y a 3 ans, ils ont organisé une rencontre au Palais Eynard avec deux responsables du groupement Service Incendie et Secours (SIS), des spécialistes de protection nucléaire ainsi que des conseillers administratifs. C'était avant le conflit en Ukraine et le sujet était l'état de préparation de Genève face à la

possibilité d'un Fukushima en Suisse. Lors de ce colloque, un représentant SIS disait qu'en cas de catastrophe nucléaire à Genève, ils seraient dans l'impossibilité opérationnelle pour les responsables de la sécurité de distribuer des comprimés d'iode à temps et d'accueillir les personnes dans les abris. Ce colloque est en ligne et peut être consulté. Ensuite est venu l'Ukraine et une frustration constante de voir que la Suisse a décidé de sortir du nucléaire, mais que rien n'a été mis en place pour un agenda de fermeture. Les centrales vieillissent. Elles ont été conçues pour être exploitées 30 ans, on dépasse largement les 40 ans. Fukushima a montré que même dans un pays démocratique avec des contrôles démocratiques, une catastrophe nucléaire majeure est possible. En Suisse, il y a des centrales nucléaires tout à fait similaires, avec un cumul de radioactivité qui est colossal et qui augmente constamment. A Genève, la population est à 70 km d'une centrale nucléaire majeure. Que prévoit la Confédération en cas de catastrophe nucléaire ? Avant Fukushima, il y avait un cercle concentrique dessiné à 20 km de rayon autour de chacun des quatre réacteurs nucléaires en Suisse et à l'intérieur duquel étaient distribués à toute la population et toutes les administrations publiques, des comprimés d'iode. Après Fukushima, les pays ont augmenté ce radius à 50 km. Les 2/3 de la population suisse ont déjà reçu ces comprimés d'iode à la maison. La question a été posée au Grand Conseil au sujet de ces distributions de comprimés d'iode et la réponse était qu'il ne fallait pas créer de la panique et qu'il y avait un risque que des personnes prennent ce comprimé alors qu'il n'y en a pas besoin. A l'extérieur de ces 50 km, il est prévu que la pharmacie de l'armée envoie au canton comme Genève, qui est en dehors du radius, un stock suffisant avec mission que les autorités cantonales distribuent les comprimés d'iode à toute la population, aux frontaliers, touristes, etc. en l'espace de 12 heures. Les comprimés d'iode sont envoyés dans les écoles primaires et la population devra aller chercher, tous en même temps. Le canton est censé avertir la population. L'association Sortir du nucléaire a demandé en 2019 à l'Institut Biosphère de constituer une équipe et de regarder ce qu'il se passerait en cas d'accident nucléaire, si on voyait un déplacement banal du nuage de radioactivité ou si ça suivait le scénario fédéral officiel. L'auteur fait une parenthèse sur le comprimé d'iode : parmi le cocktail de radionucléides qui sort d'une centrale nucléaire en cas d'accident, il y a de l'iode radioactif. C'est la seule particule contre laquelle ils ont une défense, à savoir saturer la glande thyroïde avec de l'iode stable. Il faut prendre ce comprimé et quand on est exposé au nuage, la glande ne va pas prendre automatiquement de l'iode radioactif. La personne sera protégée contre un cancer de la thyroïde. Pierre Eckert était chargé de chercher des cartes météo exactes. Il étudiait sur chaque jour à midi l'hypothèse d'accident nucléaire et la quantité de radioactivité qui est libérée et analysait ensuite avec le poids des particules pour chaque jour.

Donc il prend 72 heures après chaque midi pour voir ce qu'il se passe. D'autres médecins participent également à cette recherche. Ces personnes ont fait travailler les ordinateurs pour donner des petits films et montrer ce qu'il se passerait. L'auteur va en montrer un qui démontre que la théorie des 50 km arrange les fonctionnaires fédéraux, mais ne les arrangera pas en cas d'accident. Ce n'est pas la première fois qu'il y a une étude comme cela. L'auteur diffuse la vidéo, qui est une simulation d'un accident majeur à la centrale nucléaire de Goesgen, le 19 janvier 2017. Ce n'est pas la première fois qu'il y a une étude comme cela. Après Fukushima, les autorités l'avaient et n'ont rien fait. Ils n'ont pas dit aux communes concernées de faire attention. Des personnes qui fuyaient Fukushima ont suivi exactement le tracé du nuage et sont restées dedans pendant des heures.

Un commissaire PDC demande s'il ne pense pas que le risque actuel dans la tête de la population, c'est l'Ukraine et une attaque nucléaire.

M. de Rougemont s'est renseigné. C'est la centrale nationale d'alarme qui décide selon les isotopes dans l'air si l'on demande à la population de prendre de l'iode ou pas. De plus, dépendant du type de bombe, la prise d'iode peut être inutile. Il admet qu'il y a un peu d'opportunisme dans ce texte. Ils travaillent sur ce texte depuis des années et avec l'actualité et le niveau d'iode qui augmente ils pensaient qu'ils pourraient en faire quelque chose.

Ce même commissaire PDC rappelle que dans le cadre de Fukushima, il n'y avait pas eu d'alarme et pas de demande de prendre des comprimés. Il demande s'ils ont les chiffres sur l'augmentation des cancers de la thyroïde.

M. de Rougemont rappelle que le Japon a eu de la chance avec le vent. Il existe des chiffres, mais certains médecins se plaignent d'une omerta sur ce qu'il se passe. Et il est difficile d'attribuer un cancer à une cause précise. L'épidémiologie est une science qui marche tant qu'il y a une bonne collaboration.

Un commissaire MCG demande comment se passe la distribution de comprimés d'iode, par exemple dans le Jura et s'il y a des usages inadéquats. Ce qui faisait peur à certaines autorités, c'était d'établir de manière beaucoup trop large la distribution de comprimés. Il demande s'il n'y aurait pas intérêt à élargir cette résolution sur une politique globale centrée sur la protection de la population. Il pense par exemple que la centrale du Bugey est une menace.

M. de Rougemont explique que le maître mot c'est « anticiper ». Il faudrait s'inspirer du meilleur exemple, qui est les Pays-Bas. S'ils l'ont fait, la Suisse peut le faire. Une autre chose, c'est l'état de préparation des abris, parce que la phase nuage dure quelques heures à quelques jours donc ce n'est pas énorme. Pendant cette période, ce n'est pas compliqué d'avoir des vivres, etc. Anticiper,

c'est un système d'information et des abris contrôlés. Sur l'usage du iode, il a son radar Google ouvert sur la question et il n'a jamais rien vu concernant des usages inadéquats, mais cela existe peut-être.

### **Audition de M<sup>me</sup> Claire Walenda, cheffe de service du centre d'analyse des risques de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM)**

M<sup>me</sup> Walenda explique qu'elle fera un bref panorama de l'état de situation et donnera le positionnement de l'OCPAM sur cette résolution. En premier lieu, il existe certes un risque qu'un nuage de particules radioactives parvienne sur le territoire cantonal, que ce soit en provenance d'une centrale nucléaire suisse ou de celle du Bugey qui se situe à 70 kilomètres sur le territoire français, proche de la frontière. Néanmoins, les analyses fédérales de 2020 et cantonales de 2018 des risques estiment le risque d'accident dans une centrale nucléaire en France ou en Suisse comme étant très peu probable, mais il existe. Dans son bulletin d'information sur la situation en Ukraine, qui est régulièrement mis à jour, l'Office fédéral de la population souligne qu'« étant donné la distance entre la Suisse et l'Ukraine, il est tout à fait improbable que la prise de comprimés d'iode s'avère nécessaire en Suisse ». En cas d'accident grave dans une centrale nucléaire, il peut en effet y avoir de rejets d'iode radioactifs qui risquent de générer un cancer de la glande thyroïde. Les comprimés d'iode de potassium servent à saturer cette glande et à la protéger. La prise de comprimés d'iode n'a pas d'effet sur les autres éléments radioactifs émis lors d'un accident dans une centrale nucléaire. Ces comprimés d'iode n'ont pas d'action sur ces composants. Les armes atomiques ont des composants en quantité différente de ceux découlant d'un accident dans une centrale nucléaire. Les conséquences et mesures pour faire face à ce type de risque peuvent aussi être différentes. La probabilité que la prise de comprimés d'iode soit ordonnée dans l'hypothèse d'utilisation de l'arme atomique est faible. Dans le projet de résolution, une étude est mentionnée, l'étude Biosphère, qui sert à justifier l'obsolescence de la doctrine des cercles des 50 kilomètres comme prévu par l'ordonnance fédérale. Or, cette étude a été jugée sans fondement scientifique par l'IFSN (Inspection fédérale de la sécurité nucléaire), qui a publié un communiqué relatif à cette étude le 21 mai 2021 : « les affirmations faites dans l'étude Biosphère sont basées sur des interprétations déséquilibrées et en partie erronées des publications référencées. L'IFSN arrive à la conclusion que les affirmations et les conclusions qu'elle contient ne tiennent pas au niveau scientifique et réfute l'étude avec résolution ». Il n'y a donc pas lieu pour l'OCPAM de remettre en doute l'avis exprimé par les experts fédéraux quant à la pertinence des

50 kilomètres comme prévu par l'ordonnance fédérale. La France, puissance nucléaire tant civile que militaire, distribue ces comprimés d'iode en amont à sa population dans un périmètre plus restreint, puisqu'il s'agit de 20 kilomètres autour de ses centrales nucléaires. La prise de comprimés d'iode n'est efficace que si elle est faite au moment adéquat, c'est-à-dire ni trop tôt ni trop tard. Ces comprimés ne peuvent être considérés comme un vaccin ou comme un traitement préventif. Tant les autorités suisses que les autorités françaises dans le domaine considèrent que les populations les plus vulnérables au cancer de la thyroïde sont les jeunes de moins de 20 ans et les femmes enceintes. Ce point est important. Il revient à l'état-major fédéral de protection de la population de donner l'ordre de distribution des comprimés d'iode, et ensuite de donner l'ordre de l'absorption de ces comprimés. La prise de comprimés d'iode ne représente qu'une des mesures qui peuvent être ordonnées par la Confédération, pour autant qu'elle juge cette mesure adéquate en fonction de l'évènement. C'est la Confédération qui évalue la situation ainsi que son évolution et qui ordonne la mesure adéquate par son état-major de protection de la population. Les mesures peuvent être le confinement, la mise à l'abri et/ou la prise de comprimés d'iode. La doctrine de protection de la population lors d'un évènement nucléaire n'est pas élaborée par le canton, mais par la Confédération selon l'ordonnance fédérale qui s'y rapporte. Le canton de Genève dispose de stock suffisant pour couvrir la population résidant sur le canton, la population qui y travaille, y compris donc les frontaliers ou les personnes domiciliées dans d'autres cantons, ainsi que celles qui y séjournent temporairement. Le dispositif actuel tel qu'il est en œuvre sur le canton prévoit que les comprimés d'iode soient stockés dans les infrastructures des organisations de protection civile, que la distribution s'effectue sous l'autorité de la protection civile et que cette distribution s'effectue dans les écoles. En plus, les écoles, on sait où elles se situent sur le canton. Les lieux de distribution sont cartographiés avec un accès libre sur SITG. Par ailleurs, les organisations internationales de plus de 100 employés qui sont situés en ville de Genève, les hôpitaux, les services de police et le SIS disposent de leur propre stock sur la base du nombre de personnel par jour et du nombre de délégués internationaux. Le concept cantonal de stockage et de distribution de comprimés d'iode n'est pas un concept arrêté, il est étudié de manière continue. Le centre d'analyse des risques a ainsi réuni en 2020 et 2021 les partenaires concernés du canton et de la ville de Genève pour étudier d'autres variantes de stockage et de distribution. Quelques variantes prévoient une distribution préventive ou anticipée des comprimés d'iode. Pour l'instant, il n'y a pas lieu de procéder à une distribution préventive. La prochaine révision de l'ordonnance est en cours et prévoit, en raison du démantèlement de la centrale de Mühlberg, de restreindre les communes qui se trouvent à 50 kilomètres. Il n'est pas

impossible que le canton de Genève réponde que pour les villes à forte densité de population, il est pertinent de lancer une distribution préventive même en dehors des 50 kilomètres. Aucune des variantes qu'ils ont étudiées en 2020 et 2021 n'est exempte de risques. Les variantes qui prévoient une distribution préalable préventive à un événement nucléaire comprennent également des coûts assez importants qui sont liés à une campagne d'information en amont de cette distribution préventive. Dans l'intervalle, on peut considérer qu'une sensibilisation de la population aux bons comportements à adopter est essentielle à l'heure actuelle. Elle précise que le canton du Jura cité par la résolution figure dans ce périmètre des 50 kilomètres, mais face au démantèlement de Mühlberg, certaines communes du canton du Jura basculeront à l'extérieur du périmètre des 50 kilomètres. En conclusion, les comprimés d'iode protègent la thyroïde en cas de rejet d'iode radioactif, mais pas des autres composants d'un nuage radioactif. Les populations vulnérables sont identifiées. Cela devrait permettre de réduire les risques de chaos lors d'une éventuelle distribution. L'OCPPAM, respectivement le centre d'analyse des risques, n'a pas cessé de travailler depuis plus de 10 ans sur le sujet (depuis Fukushima), sur le meilleur moyen d'optimiser la distribution et le stockage.

Un commissaire PDC comprend donc qu'elle est d'accord avec la résolution. Il demande aussi si elle ne pense pas que la doctrine des cercles est un peu trop statique. Enfin, il demande s'il n'est pas plus simple de distribuer les comprimés d'iode en amont.

M<sup>me</sup> Walenda répond, pour la première question, qu'elle s'est peut-être mal exprimée : il y a un projet de révision de l'ordonnance fédérale qui doit répondre au démantèlement de Mühlberg, donc certaines communes vont basculer à l'extérieur des 50 kilomètres des centrales nucléaires suisses et donc les comprimés d'iode seront distribués après un événement nucléaire. Ce qui est en réflexion à l'heure actuelle dans le département est de savoir s'ils répondent à cette demande de consultation par une proposition alternative exprimant les difficultés rencontrées par la ville de Genève lorsque le SIS dirigeait la protection civile. Aucune variante n'est exempte de risque et quoiqu'il arrive, il y aura une phase de chaos. Pour l'instant, le dispositif actuel répond pleinement à l'ordonnance fédérale. Il s'agit de réfléchir si le canton de Genève souhaite faire une contre-proposition. Concernant la deuxième question, qui fait référence à l'étude Biosphère, elle a clairement cité l'IFSN qui juge cette étude comme sans fondement scientifique. Pour ce qui est de l'OCPPAM et du centre d'analyse des risques, ils s'en tiennent à l'approche scientifique de l'inspection fédérale et des autorités. Le laboratoire Spitz développe régulièrement des scénarios de référence ; ils se basent sur ces scénarios de référence développés par Spitz. Ils ne prennent pas en compte

l'étude Biosphère qui est considérée comme étant sans fondement scientifique. Sur la distribution des comprimés d'iode en amont, ils ont travaillé pendant 2 ans sur ce sujet-là et il y a toute une série d'arguments qui montrent que ce n'est pas tellement plus simple. Si on veut continuer à pouvoir répondre à l'ordonnance fédérale, il faut que le canton de Genève puisse continuer à en distribuer après l'évènement. Donc le canton de Genève doit faire l'acquisition de comprimés d'iode supplémentaires pour pouvoir les distribuer préventivement à la population. Ceci a un coût qui n'est pas pris en charge par les centrales nucléaires. Et cette distribution préventive nécessite une campagne de communication importante, parce qu'il faut expliquer à la population pourquoi il faut distribuer ces comprimés d'iode. Il faut vraiment implémenter une campagne de communication. Un autre facteur qui fait que ce n'est pas simple, c'est le suivi. Le canton de Genève a une population extrêmement mouvante. Le suivi demande des forces administratives assez conséquentes. Il y a d'autres arguments comme le stockage. Il y a aussi le risque que les personnes avalent les comprimés d'iode sans aucun ordre, ce qui peut être nocif pour la santé.

Une commissaire Verte comprend donc que M<sup>me</sup> Walenda affirme qu'il n'y a aucun risque pour Genève. Elle fait référence au Bugey qui se situe à 50 kilomètres. Par rapport à l'analyse des risques, elle a de la peine à comprendre pourquoi le Conseil d'Etat fait des recours aussi par rapport aux nouvelles installations. Sa troisième question est en lien avec les informations concernant les lieux de distribution. Il y a vraiment un flou à Genève au niveau des sites des lieux. Elle demande s'il ne pourrait pas y avoir *ad minima* une information sur où aller en cas de problème et où sont les abris atomiques.

M<sup>me</sup> Walenda répond que le risque est identifié, listé et ils l'ont évalué. Elle montre la matrice des risques tels que produits par la Confédération. Le risque se situe tout en bas : il est peu probable, mais par contre l'ampleur des dommages est conséquente. Un accident nucléaire a bien d'autres conséquences que les cancers de la thyroïde. L'accident nucléaire est possible et l'ampleur des dommages est vraiment importante. Ils ont des échanges réguliers avec la centrale du Bugey. Sur la communication des lieux de distribution, elle est très importante et une carte est accessible au public même s'il n'y a pas une grande publicité qui en est faite. La promotion des bons comportements (allumer la radio, fermer les fenêtres, etc.) est très importante.

**Audition du SIS, M. Nicolas Schumacher, chef de service et commandant SIS et M. Bernard Tschopp, chef du domaine NRBC**

M. Schumacher remercie la commission pour l'invitation. Ils ont pris connaissance du concept cantonal de distribution de ces comprimés d'iode. La protection civile de Genève était rattachée, de 2009 à 2021, au service d'incendie de secours (SIS). *De facto*, ils ont dû superviser le plan d'action de distribution de ces comprimés pour la Ville de Genève. Quand ils ont étudié le concept qui était en place, ils se sont aperçus qu'il était impossible de distribuer ces comprimés dans les délais nécessaires à l'absorption, en tout cas pour la Ville de Genève. Le Conseil administratif a mandaté le contrôle interne de la ville de Genève et a conduit un audit pour la Ville de Genève dans ce domaine-là. D'après cet audit, pour la Ville de Genève, ils n'arriveront pas à mettre en œuvre le concept proposé. Suite à ce rapport, un groupe de travail de l'OCPPAM s'est mis en place. Le capitaine Bernard Tschopp a représenté le SIS pour dire qu'il fallait trouver une autre solution.

M. Tschopp explique que dès la lecture du concept que la protection civile avait faite sous l'égide de l'OCPPAM, ils se sont aperçus, en faisant un rapide calcul, que 200 000 personnes sur la commune de Genève, sur 14 postes de distribution, cela faisait environ 25 000 personnes par poste de distribution. Et ces 14 postes ne sont pas connus de la population. Lui par exemple, il est à 200 mètres à vol d'oiseau de trois écoles primaires. Il ne sait pas dans laquelle il devrait aller. C'est très flou. 25 000 personnes autour d'une école, cela peut vite être chaotique. C'est pratiquement la jauge du stade de la Praille. Le deuxième problème, c'est la question de savoir combien on donne de comprimés à chaque personne qui se présente. Sans compter les personnes à mobilité réduite qui ne pourraient pas se déplacer. Pour toutes ces raisons, ils estiment qu'il est ingérable de distribuer, en 9 heures, 200 000 boîtes de comprimés à une population, qui serait bien évidemment en plus dans un état relativement émotionnel. Ils pensent davantage au chaos qu'à une distribution bien ordonnée.

M. Schumacher ajoute que cette distribution s'opérerait avec des forces de milice (protection civile), mais il faut mobiliser ces forces, avoir une réponse de leur part, il faut qu'elles viennent sur place. Il serait aussi compliqué de disposer des ressources pour la distribution. Le deuxième volet, c'est que si on imagine pratiquement ces chaînes de distribution, il faut se demander quelle sécurité il faut mettre en place pour éviter les pillages et autres. Ils devraient déployer sur de tels sites d'autres forces publiques, comme les forces de l'ordre par exemple, de manière intensive.

Un commissaire PDC demande s'il est d'accord pour dire que la majorité de la population genevoise vit en ville et pas dans des petites communes. Il demande si pour eux la demande de cette résolution est juste.

M. Schumacher répond qu'ils ont beaucoup discuté de cela. La distribution préventive pose un certain nombre de problèmes logistiques. Il n'y a pas de solution miracle. S'ils voulaient aller à l'idéal, ce serait distribuer préventivement pour un certain pourcentage de la population et d'organiser ces chaînes pour ceux qui auraient perdu les comprimés. C'est la solution idéale, mais la plus complexe et la plus chère.

Une commissaire Verte demande s'ils ont des échanges avec les autorités françaises par rapport à Bugey, s'ils font des réunions par exemple.

M. Schumacher répond qu'ils ont un plan d'intervention lié à cette centrale. Ils travaillent avec les départements de la Haute-Savoie par convention, c'est-à-dire qu'eux peuvent les appuyer avec des moyens spéciaux et vice versa. Cela permet de compter sur un appui lourd en cas de gros problème à Genève et vice versa. Or, pour cette centrale nucléaire, il y a un détachement des moyens d'extinction du SIS qui serait immédiatement engagé en cas de problèmes dans cette centrale. Ils ont eu des discussions pour des aspects opérationnels. Ils n'abordent en revanche pas la question de ces comprimés d'iode.

Le président demande quelle est la durée de vie de ce comprimé d'iode.

M. Tschopp répond que normalement c'est 10 ans.

Le président comprend donc qu'il devrait y avoir une nouvelle distribution tous les 10 ans.

M. Tschopp confirme. Tous les cantons ont reçu un nouveau stock en 2019.

Le président demande quelles seraient les conséquences pour une personne qui serait prise de panique et avalerait le comprimé.

M. Tschopp ne peut pas répondre, car il n'est pas médecin.

### **Audition de M. Jérôme Felley, directeur général de l'OCPPAM**

Le président explique que la commission a déjà auditionné l'OCPPAM mais que celle-ci souhaitait avoir des éclaircissements sur cette résolution. Il lui cède la parole.

M. Felley remercie la commission pour son invitation. La distribution de comprimés d'iode est une thématique qui les occupe depuis plusieurs années et en particulier depuis le printemps en raison du conflit ukrainien. Il va faire un rappel de l'évaluation des risques, de la mise sur pied de ce dispositif et va

exposer les alternatives qui ont été soumises à l'autorité politique. La distribution de pastilles d'iode n'est nécessaire qu'en cas d'incident dans une centrale nucléaire. Le projet de résolution parle d'un risque avéré d'un nuage de particules. D'après plusieurs entités, le risque réel est plutôt faible. La probabilité qu'un nuage de particules puisse atteindre le territoire de la Confédération et du canton de Genève est faible. Par exemple, l'évènement de Tchernobyl était sérieux, c'était un grave accident, il y a eu une atteinte d'une partie du territoire de la Confédération, mais il n'y a jamais eu la nécessité de distribuer des pastilles d'iode. Il y a un certain nombre de règles à respecter quant à l'ingestion de ces pastilles d'iode. C'est la Confédération qui donne le signal pour distribuer les pastilles à la population concernée. Le risque existe, mais il faut faire attention à ne pas être plus anxiogène que nécessaire par rapport à cette problématique. Concernant l'histoire de la mise sur pied de ce dispositif, il y a deux situations possibles : tout ce qui se situe *dans* le rayon des 50 km et tout ce qui est *en dehors* de ce rayon des 50 km. Ils ont réuni autour de la table tous les acteurs potentiellement concernés par cette problématique, ont discuté avec l'association des communes genevoises, ont fait beaucoup de séances de travail pour analyser toutes les possibilités de distribution optimale avec les contraintes qui leur sont données. Le dispositif actuel est composé de la façon suivante : les pastilles d'iode sont stockées dans les organisations de protection civile, sous la responsabilité de ces organisations, notamment en ce qui concerne les conditions de stockage. Les lieux de distribution ont été identifiés dans les écoles, car ils ont pensé que tout un chacun connaissait où était l'école la plus proche (si ce n'est pas le cas, elles sont répertoriées sur le site de la ville de Genève). Une situation dans laquelle on devrait procéder à une distribution est par nature une situation de crise, il faudra faire face à un sentiment d'insécurité de la population et probablement à des mouvements de foule qui seraient difficiles à canaliser. Ils ont un dispositif qui peut tenir la route, mais qui serait potentiellement compliqué à mettre sur pied, surtout en milieu urbain. Ils ont donc établi un certain nombre de variantes possibles. Parmi ces variantes, ils n'ont pas trouvé de solution qui ne présente que des avantages ou que des facilités. Toutes les solutions présentent des avantages et des inconvénients. Au printemps dernier, une consultation a été lancée par M. Berset pour la révision de l'ordonnance fédérale qui régle la distribution. L'idée serait d'enlever du rayon de 50 km un certain nombre de régions, et donc de restreindre le cercle des communes. Le deuxième point qui a été soumis à discussion, c'est qu'il y a une partie de la population pour qui la distribution de pastilles d'iode serait plus bénéfique que pour une autre. Pour l'instant ils sont censés couvrir la totalité de la population avec ces pastilles d'iode. On pourrait imaginer de cibler la population plus directement au besoin de cette ingestion de pastilles d'iode.

Aujourd'hui, le canton de Genève dispose de stock suffisant pour couvrir toute la population. La question est plutôt de savoir comment répondre à la nécessité de distribution ad hoc.

Une commissaire Verte rappelle que cela fait des années qu'il y a une réflexion sur les questions d'organisation, mais pourtant il n'y a pas beaucoup de propositions concrètes. Ce qui a été dit en commission de la santé, c'est qu'il est difficilement faisable de mettre en place un système de distribution. Et c'est assez inquiétant de savoir cela. Elle demande quels sont les plus grands blocages à cette distribution en comparaison avec les cantons de Zurich ou Bâle par exemple. Elle n'arrive pas à comprendre pourquoi on n'arrive pas à trouver une meilleure solution. Elle demande s'il ne serait pas plus avantageux d'anticiper.

M. Felley répond que les cantons de Zurich et de Bâle sont des cantons qui se trouvent dans le rayon des 50 km. Par conséquent, les coûts de renouvellement sont pris en charge par les centrales nucléaires. Ce n'est pas faute d'étudier la question, mais c'est une question de coûts. Lausanne par exemple ne se trouve pas dans le rayon des 50 km et la situation est la même. Il n'est même pas sûr qu'ils respecteraient l'ordonnance fédérale si Genève décidait de faire une distribution préventive. C'est à vérifier.

Un commissaire PDC demande s'ils ont déjà envisagé de collaborer avec les cabinets médicaux et les pharmacies pour la distribution.

M. Felley répond qu'ils ont en effet étudié cette possibilité. Ce serait une solution facile à mettre en œuvre, mais un tel événement peut se produire n'importe quand, de nuit comme de jour. Cette contrainte a été prise en compte et il en résulte qu'il est préférable de rester sur le schéma des écoles.

Une commissaire EAG pense qu'en cas de signal, la situation sera sous tension et la distribution risque d'être beaucoup plus complexe. Si on explique à certaines personnes qu'elles n'ont pas le droit à la pastille, cela risque de créer des problèmes.

M. Felley répond que l'idée n'est pas d'exclure certaines personnes de la distribution, mais plutôt de communiquer le fait qu'il y a des personnes qui sont davantage en priorité (les femmes enceintes par exemple).

Cette même commissaire ajoute qu'en situation d'urgence et probablement de panique, cela nécessitera des efforts supplémentaires pour veiller à ce que des personnes n'entrent pas en révolte.

M. Felley partage ce propos. Il y aurait préalablement un effort de communication intensif à faire. En France, le public cible est déterminé de façon plus précise.

Le président demande aussi quel est le temps estimé pour que toute la population puisse obtenir ces pastilles.

M. Felley répond que l'ordonnance prescrit que la distribution doit avoir lieu dans les 12 heures. En ville de Genève, ce serait difficile.

Le président demande quelle est *leur* évaluation du temps nécessaire à la distribution.

M. Felley répond que les estimations disent qu'ils rencontreraient de grosses difficultés pour le faire dans les 12 heures.

### **Prise de position des groupes et vote de la résolution.**

Le PDC va voter cette résolution. Le système actuel est inadapté en cas d'urgence. Pour eux, il est plus simple de distribuer des comprimés à tout le monde comme cela se fait dans d'autres cantons suisses, dans la ville de Zurich par exemple. La population est tout à fait capable de gérer ces comprimés. Ce serait beaucoup plus facile. Le système actuel ne peut pas fonctionner.

Les Verts et le Vertes soutiendront la résolution 992, car elle répond à une préoccupation de la population en termes de principes de précaution et de santé publique. Ils ont vu lors des auditions qu'il y avait un problème au niveau de l'organisation de la distribution de ces comprimés d'iode. Le commandant en chef leur a ouvert les yeux sur une problématique qu'ils soupçonnaient. En lisant le courrier de la ville de Genève, ils retrouvent les mêmes informations qui leur ont été transmises. Même avec le conflit en Ukraine, les citoyens n'ont pas paniqué donc on peut anticiper une distribution des comprimés d'iode de manière sereine et surtout efficace. La probabilité que cela se produise est faible, mais si cela se produit ce serait très grave. Donc il faut une organisation adéquate pour la population genevoise.

Le PLR soutiendra cette résolution en reprenant les mêmes arguments qui ont été avancés.

Le MCG trouve que la situation est inquiétante à Genève. C'est la politique française nucléaire qui fait que Genève est dans cette situation.

L'UDC soutiendra la résolution pour les mêmes arguments.

EAG estime que ce n'est que très moyennement de la faute de la France voisine, contrairement à ce qu'avance le MCG. Elle votera cette résolution.

Le président procède au vote de la R 992 :

**Vote**

Le président met aux voix la R 992 :

Oui :	14 (unanimité)
Non :	0
Abstentions :	0

**La R 992 est adoptée.**